



## Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1323 - Construction de logements sociaux

### PDH - Confirmation d'agrément pour la réalisation de logements en prêt social de location-accession (PSLA)

Rapport n° CP/2015/635

**Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

**Résumé :**

Le présent rapport concerne les demandes d'agrément définitifs de la Société Pierres et Territoire de France et la SCI PROCIVIS HABITAT ALSACE dans le cadre du dispositif du prêt social de location-accession (PSLA) pour 4 logements au sein de deux opérations de construction situées à MARLENHEIM et à ERGERSHEIM.

Lors de sa réunion du 14 mars 2005, le Conseil Général a décidé de solliciter le Préfet, conformément à l'article 61 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, afin de conclure pour une durée de 6 ans renouvelable une convention avec l'Etat en vue de la délégation de compétence pour « l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, l'acquisition, la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, de celles en faveur de la rénovation de l'habitat privé, de celles en faveur de la location-accession et de celles destinées à la création de places d'hébergement ».

Le 30 janvier 2006, le Président du Conseil Général a signé avec le Préfet et le délégué local de l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (l'ANAH) une convention de délégation, pour 6 ans, des aides à la pierre, sur le territoire départemental en dehors de celui de la communauté urbaine de Strasbourg, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

La délégation de compétence et de gestion des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH au Département a été prolongée par la signature d'une nouvelle convention de délégation de compétence pour la période 2012-2017, en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

A ce titre j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation les demandes de confirmation d'agrément en prêt social de location-accession (PSLA) pour 4 logements dans le cadre des deux opérations suivantes :

**- de la Société Pierres et Territoires de France** dans le cadre de la réalisation de l'opération située 6F et 6G, rue de la Hofstatt à Marlenheim.

L'opération a bénéficié d'un agrément PSLA pour la construction de 7 logements collectifs lors de la réunion de la Commission Permanente du Conseil Général du 2 mars 2015. Trois des sept logements sont concernés par des contrats de location-accession signés avec des accédants, correspondant aux plafonds de ressources du PSLA, ce qui confirme leur agrément en PSLA.

**- de la SCI Procivis Habitat Alsace** dans le cadre de la réalisation de l'opération située à Ergersheim.

L'opération a bénéficié d'un agrément PSLA pour la construction de 11 logements individuels lors de la réunion de la Commission Permanente du 3 décembre 2012. Un des onze logements est concerné par un contrat de location-accession signé avec des accédants, correspondant aux plafonds de ressources du PSLA, ce qui confirme également son agrément en PSLA.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, confirme l'agrément définitif de logements dans le cadre du dispositif du prêt social de location-accession (PSLA) pour les 3 logements du programme de construction de 7 logements situés 6F et 6G rue de la Hofstatt, à Marlenheim de la Société Pierres et Territoire de France et pour 1 logement du programme de construction de 11 logements individuels situés rue de l'Ecole à Ergersheim de la SCI Procivis Habitat Alsace.*

*Elle approuve, par ailleurs, les conventions à intervenir entre le Département et, respectivement, la Société Pierres et Territoire de France confirmant l'agrément définitif de 3 logements en location-accession pour l'opération de construction de 7 logements situés 6F et 6G, rue de la Hofstatt à Marlenheim et la SCI Procivis Habitat Alsace confirmant l'agrément définitif d'un logement en location-accession pour l'opération de construction de 11 logements situés rue de l'Ecole à Ergersheim, et autorise son président à signer ces conventions, annexées à la présente délibération.*

Strasbourg, le 19/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY